

Communiqué de presse du SNUipp / FSU 93

Rejet du pourvoi en cassation de Philippe Boubet .

L'essentiel de l'argumentation qui a conduit à ce que Philippe Boubet soit condamné à cinq mois de prison avec sursis reposait sur le fait qu'il connaissait le danger lié à l'existence de fenêtres basses présentant un danger, danger dont il a été démontré qu'il avait averti les élèves.

Alors qu'aucune faute professionnelle n'a été reconnue, alors qu'il était présent sur les lieux, l'accident que chaque enseignant redoute est arrivé avec ses terribles conséquences.

Néanmoins la société condamne Philippe Boubet. Ce faisant, cette décision jette le trouble chez tous les professionnels de l'éducation, et fragilise les enseignants dans le quotidien de leur activité. Des questions simples se posent : le fait de prévenir les élèves de tel ou tel risque est-il susceptible de se retourner contre-eux en cas d'accident ? Peut-on tourner le dos aux élèves ? Peut-on aider un élève sans avoir les yeux sur les autres ? Faut-il laisser les élèves aller aux toilettes pendant la classe?, etc...

Cette situation ouvre une nouvelle ère : celle de l'épée de Damoclès. Les parents d'élèves, les élèves, les enseignants n'ont aucun intérêt à ce que cette situation reste en l'état : ce sont les enfants qui en pâtiront car toute volonté de créer les conditions de l'autonomie des élèves, dans le cadre d'un enseignement en perpétuelle évolution, générera du risque juridique pour les enseignants. La reprise du groupe de travail ministériel sur ces questions et l'amélioration nécessaire des conditions d'encadrement (locaux et nombre d'élèves par classe) s'imposent pour toujours mieux assurer la sécurité des élèves. Au delà, il faut un débat parlementaire pour rédiger une loi fixant le cadre permettant de garantir aux enseignants l'exercice de leur métier dans la sérénité.

Bobigny le 08 septembre 2005